

**TD n°2 : fusion****Fusion CARRETTE / DELOT**

La S.A. CARRETTE possède 40 % des parts de la S.A.R.L. DELOT. Après décision des assemblées générales, les deux sociétés fusionnent le 24 mars, la S.A. CARRETTE absorbant la S.A.R.L. DELOT. Le rapport d'échange des titres se fera par rapport aux valeurs intrinsèques. La fusion est réalisée sur la base des bilans du 31 décembre derniers présentés en annexe et compte tenu des éléments suivants :

**Société CARRETTE**

- La valeur nominale d'une action est de 100 € ;
- Les immobilisations corporelles sont estimées à 618 000 € ;
- Les autres éléments sont évalués aux valeurs nettes comptables ;
- Les immobilisations financières sont composées de 200 parts DELOT souscrites lors de la constitution ;
- Les immobilisations incorporelles au bilan :

	Brut	Amt et Prov	Net
Frais d'établissement	40 000	20 000	20 000
Fonds de commerce	340 000		340 000
TOTAL	380 000	20 000	360 000

**Société DELOT**

- Le fonds de commerce est évalué à 120 000 € ;
- Les immobilisations corporelles sont estimées à 102 000 € ;
- Les autres éléments sont évalués aux valeurs nettes comptables ;
- Les immobilisations incorporelles sont exclusivement des frais d'établissement.

**TRAVAIL**

**I – Pourquoi le fonds de commerce ne figure-t-il pas au bilan de la S.A.R.L. ?**

**II – Calculer la valeur mathématique intrinsèque des titres des deux sociétés.**

**III – Expliquer la différence entre une fusion-allotissement et une fusion-renonciation.**

**IV – Déterminer les modalités de la fusion.**

**V – Enregistrer les écritures de fusion au journal des deux sociétés.**

**VI – Décomposer la prime de fusion.**

## Annexe

## S.A. CARRETTE

ACTIF	Montants Bruts	Amt et Prov.	Montants nets	PASSIF	Montants nets
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	380 000	20 000	360 000	Capital social	500 000
Immobilisations corporelles	610 000	80 000	530 000	Réserve légale	50 000
Immobilisations financières	20 000		20 000	Réserves statutaires	202 000
				Réserves facultatives	91 200
<b>TOTAL I</b>	<b>1 010 000</b>	<b>100 000</b>	<b>910 000</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>843 200</b>
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
Stocks de marchandises	220 000	10 000	210 000	Dettes fournisseurs	366 800
Créances clients	338 000	3 000	335 000	Dettes fiscales et sociales	250 000
Autres créances	45 000		45 000	Autres dettes	90 000
Disponibilités	40 000		40 000		
<b>TOTAL II</b>	<b>643 000</b>	<b>13 000</b>	<b>630 000</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>706 800</b>
Charges à répartir	10 000		10 000		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 663 000</b>	<b>113 000</b>	<b>1 550 000</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 550 000</b>

## S.A.R.L. DELOT

ACTIF	Montants Bruts	Amt et Prov.	Montants nets	PASSIF	Montants nets
ACTIF IMMOBILISE				CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	12 000	8 000	4 000	Capital social	50 000
Immobilisations corporelles	248 000	128 000	120 000	Réserve légale	5 000
Immobilisations financières				Réserves statutaires	48 000
				Réserves facultatives	96 000
<b>TOTAL I</b>	<b>260 000</b>	<b>136 000</b>	<b>124 000</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>199 000</b>
ACTIF CIRCULANT				DETTES	
Stocks de marchandises	51 000	1 000	50 000	Dettes fournisseurs	68 000
Créances clients	87 000	2 000	85 000	Dettes fiscales et sociales (2)	24 000
Autres créances (1)	24 000		24 000	Autres dettes (3)	4 000
Disponibilités	12 000		12 000		
<b>TOTAL II</b>	<b>174 000</b>	<b>3 000</b>	<b>171 000</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>96 000</b>
Charges à répartir					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>434 000</b>	<b>139 000</b>	<b>295 000</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>295 000</b>

- (1) Créances sur cessions d'immobilisations  
(2) TVA à décaisser 20 000 et Sécurité Sociales 4 000  
(3) Fournisseurs d'immobilisations

### Apports partiels d'actif : FERALU/TOUSTRATOL

Une convention d'apport partiel d'actif a été conclue entre les sociétés FERALU et TOUSTRATOL. La société FERALU est bénéficiaire des apports de TOUSTRATOL. Avant l'opération, le bilan simplifié de la société FERALU, au capital formé de 5 000 actions se présentent ainsi :

Actif Immobilisé		Capitaux propres	
Immobilisations incorporelles	246 500	Capital social	500 000
Immobilisations corporelles	1 232 717	Réserves légales	50 000
		Réserves facultatives	1 497 342
		Report à nouveau	17 975
<b>Total</b>	<b>1 479 217</b>	<b>Total</b>	<b>2 065 317</b>
<b>Actif circulant</b>		<b>Provisions</b>	
Stocks de marchandises	735 370	Provisions pour risques	25 000
Clients	510 000	<b>Dettes</b>	
Disponibilités	114 930	Emprunts	290 000
<b>Total</b>	<b>1 360 300</b>	Fournisseurs	459 200
		<b>Total</b>	<b>749 200</b>
<b>Total général</b>	<b>2 839 517</b>	<b>Total général</b>	<b>2 839 517</b>

Les immobilisations incorporelles sont composées de frais d'établissement : 46 500 € et d'un fonds commercial : 200 000 €. Les immobilisations corporelles sont des ITMOI.

Les éléments apportés par la société TOUSTRATOL sont les suivants :

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeur d'apport
ITMOI	302 000	148 500	150 000
Matériel de transport	240 000	140 000	110 000
Fonds commercial	-		400 000

D'un commun accord, la valeur d'apport de la clientèle sera ajustée pour que la société reçoive en échange un nombre entier d'actions FERALU. Ne pas tenir compte de la fiscalité différée.

### TRAVAIL

1. Déterminer la valeur de l'action FERALU arrondie à la dizaine d'euro inférieure. Cette valeur est égale à la moyenne arithmétique de la valeur mathématique et de la valeur financière calculée sur la base de 12 %. Le dividende moyen de FERALU est de 24 €. La valeur du fonds commercial de FERALU est estimée à 700 000 €. La provision pour risques n'est pas justifiée.
2. Déterminer le nombre d'actions que doit émettre FERALU, en rémunération de l'apport effectué par TOUSTRATOL. En déduire la valeur d'apport du fonds de commerce de TOUSTRATOL.
3. Comptabiliser ces opérations au journal des deux sociétés.